Ville de Beauharnois

23^e séance du conseil municipal

PROCÈS-VERBAL Séance extraordinaire du 8 décembre 2020 portant exclusivement sur le budget

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Beauharnois tenue le 8 décembre 2020, à 19h00, à la Salle du conseil municipal située au 660, rue Ellice à Beauharnois sous la présidence du maire, Monsieur Bruno Tremblay.

Sont présents physiquement:

Madame Jocelyne Rajotte, conseillère du district n°1 – des Îles de la Paix Madame Roxanne Poissant, conseillère du district n°2 – de la Beauce Monsieur Richard Dubuc, conseiller du district n°4 – Saint-Louis Monsieur Alain Savard, conseiller du district n°5 – Parc industriel Madame Linda Toulouse, conseillère du district n°6 – de la Pointe-du-Buisson

Sont également présents:

Monsieur Alain Gravel, directeur général Crystel Poirier, greffière par intérim.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1 2020-12-417 Ouverture de la séance

ATTENDU QU'en vertu du dixième alinéa du dispositif du décret numéro 1020-2020, daté du 30 septembre 2020, décrétant certaines mesures s'appliquant à la Communauté métropolitaine de Montréal, dont fait partie la Ville de Beauharnois;

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa du dispositif de l'*Arrêté numéro 2020-074, du ministre de la Santé et des Services sociaux*, daté du 2 octobre 2020, il y a lieu d'ajouter le paragraphe suivant au décret numéro 1020-2020, daté du 30 septembre 2020:

« 14° Toute séance publique d'un organisme municipal doit être tenue sans la présence du public, mais doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres; »

ATTENDU l'adoption par le conseil municipal de la Ville de Beauharnois de la résolution portant le numéro 2020-10-336, lors de la séance ordinaire du 6 octobre 2020, décrétant la Salle du Conseil, à l'Hôtel-de-Ville, comme étant désormais l'endroit où siège le Conseil municipal de la Ville de Beauharnois;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Roxanne Poissant APPUYÉ PAR Monsieur Richard Dubuc

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE la séance extraordinaire du conseil municipal soit ouverte sans la présence du public et que l'enregistrement vidéo de la séance soit disponible dès que possible sur le site Internet de la Ville.

Il est 19h00.

Adoptée.

1.2

Constatation du quorum

Monsieur le maire, Bruno Tremblay, constate que le quorum est atteint.

1.3 2020-12-418

Adoption de l'ordre du jour

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance
 - 1.1 Ouverture de la séance
 - 1.2 Constatation du quorum
 - 1.3 Adoption de l'ordre du jour
- 2. Budget pour l'exercice financier 2021
 - 2.1 Présentation du budget 2021
 - 2.2 Adoption du budget 2021
- 3. Programme triennal d'immobilisations 2021-2022-2023
 - 3.1 Présentation du PTI 2021-2022-2023
 - 3.2 Adoption du PTI 2021-2022-2023
- 4. Publication et distribution du budget 2021 et du programme triennal des immobilisations 2021-2022-2023 Article 474.3 *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19)
- 5. Communication des membres du conseil
- 6. Période de questions
- 7. Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Jocelyne Rajotte APPUYÉ PAR Madame Linda Toulouse

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé.

Adoptée.

2. BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021

2.1 2020-12-419 Présentation du budget 2021

La trésorière par intérim, Madame Vanessa Robidoux, procède à la présentation du budget de fonctionnement pour l'année 2021, reproduit ci-après:

BUDGET DE FONCTIONNEMENT					
REVENUS					
	2020	2021			
Taxes	19 787 128 \$	22 836 999 \$			
Paiement tenant lieu de taxes	577 394 \$	654 059 \$			
Services aux organismes	403 745 \$	515 223 \$			
Autres services rendus	783 862 \$	784 670 \$			
Disposition d'actifs	4 364 148 \$	1 590 511 \$			
Imposition des droits	632 825 \$	1 216 290 \$			
Amendes et pénalités	185 000 \$	140 000 \$			
Intérêts	165 000 \$	165 000 \$			
Subventions	591 898 \$	1 289 248 \$			
	27 491 000 \$	29 192 000 \$			
DÉPENSES					
	2020	2021			
Administration générale	4 230 432 \$	4 904 371 \$			
Sécurité publique	4 894 614 \$	5 127 990 \$			
Transport	3 038 997 \$	3 147 738 \$			
Hygiène du milieu	4 815 217 \$	5 384 634 \$			
Occupation du territoire	1 640 606 \$	1 451 760 \$			
Loisirs et culture	3 453 489 \$	3 849 974 \$			
Frais de financement	5 417 645 \$	5 325 533 \$			
	27 491 000 \$	29 192 000 \$			

La trésorière par intérim présente les faits saillants du budget 2021, la vision et les orientations du conseil municipal pour la Ville de Beauharnois. Elle rappelle une partie des réalisations pour l'année 2020.

2.2 2020-12-420 Adoption du budget 2021

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe 1 de l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), le conseil doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, préparer et adopter le budget de la Ville pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

ATTENDU la présentation du budget de fonctionnement pour l'année 2021 d'un montant total de 29 192 000 \$;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 474.7 de la *Loi sur les cités et villes,* advenant un déficit anticipé pour l'année 2021, le conseil municipal le consolidera par un règlement d'emprunt avant la fin de l'année 2021;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Dubuc APPUYÉ PAR Madame Linda Toulouse

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'ADOPTER les prévisions budgétaires de la Ville de Beauharnois pour l'exercice financier 2021.

Le maire appelle le vote sur la présente résolution.

- Conseillers ayant voté en faveur de la présente résolution: Mesdames Jocelyne Rajotte, Linda Toulouse et Roxanne Poissant et Monsieur Richard Dubuc.
- Conseiller ayant voté contre la présente résolution: Monsieur Alain Savard.

Adoptée.

3. PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2021-2022-2023

3.1 2020-12-421 Présentation du PTI 2021-2022-2023

La trésorière par intérim, Madame Vanessa Robidoux, procède à la présentation du sommaire du programme triennal des dépenses en immobilisations pour les trois prochaines années (2021-2022-2023), suivant le tableau reproduit ci-après:

PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2021-2022-2023						
SOMMAIRE PAR DÉPARTEMENTS						
	2021	2022	2023	TOTAL		
Administration	100 199 \$	258 373 \$	0\$	358 572 \$		
Sécurité publique	89 825 \$	176 410 \$	1 958 150 \$	2 224 385 \$		
Travaux publics	18 825 083 \$	3 439 750 \$	3 029 500 \$	25 294 333 \$		
Hygiène du milieu	1 972 421 \$	7 344 381 \$	4 164 500 \$	13 481 302 \$		
Urbanisme	0\$	0\$	0\$	0\$		
Loisirs et culture	1 619 140 \$	1 015 368 \$	361 620 \$	2 996 128 \$		
	22 606 668 \$	12 234 282 \$	9 513 770 \$	44 354 720 \$		
SOMMAIRE PAR MODES DE FINANCEMENT						
	2021	2022	2023	TOTAL		
Surplus	0\$	0\$	0\$	0\$		
Financement en cours	22 750 \$	111 273 \$	0\$	134 023 \$		
Fonds de parcs et terrains	162 349 \$	170 768 \$	111 260 \$	444 737 \$		
de jeux						
Fonds de roulement	584 838 \$	1 129 910 \$	151 000 \$	1 865 748 \$		
Règlement d'emprunt	16 553 907 \$	8 987 081 \$	7 451 150 \$	32 992 138 \$		
Subventions	3 683 956 \$	1 800 000 \$	1 800 000 \$	7 283 956 \$		
gouvernementales						
Subventions autres	1 562 043 \$	0\$	0\$	1 562 043 \$		
Fonds d'administration	36 825 \$	35 250 \$	0\$	72 075 \$		
Répartition locale	0\$	0\$	0\$	0\$		
	22 606 668 \$	12 234 282 \$	9 513 770 \$	44 354 720 \$		

ATTENDU la présentation du programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2021-2022-2023 pour un montant de 22 606 668 \$ en 2021, 12 234 282 \$ en 2022 et 9 513 770 \$ en 2023, soit pour un montant total de 44 354 720 \$;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Dubuc APPUYÉ PAR Madame Roxanne Poissant

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'ADOPTER le programme triennal des dépenses en immobilisations de la Ville de Beauharnois pour les années 2021-2022-2023.

Adoptée.

4. 2020-12-423 Publication et distribution du budget 2021 et du programme triennal d'immobilisations 2021-2022-2023 – Article 474.3 Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19)

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes*, ci-après « LCV », prévoit que le budget ou le programme triennal adopté, ou un document explicatif de celui-ci, est distribué gratuitement à chaque adresse civique sur le territoire de la Ville de Beauharnois;

ATTENDU QUE ce même article prévoit également la possibilité pour le conseil de décréter que le budget ou le programme triennal, ou le document explicatif, est publié dans un journal diffusé sur le territoire de la Ville de Beauharnois;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Jocelyne Rajotte
APPUYÉ PAR Madame Roxanne Poissant

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

DE DÉCRÉTER qu'un document explicatif relativement à l'adoption du budget 2021 et au programme triennal d'immobilisations 2021-2022-2023 soit publié dans le journal municipal *Beauharnois vous informe*, conformément à l'article 474.3 LCV;

DE PUBLIER ce document explicatif dans le journal Beauharnois vous informe.

Adoptée.

COMMUNICATION DES MEMBRES DU CONSEIL

Il n'y a pas de discussion entre les membres du conseil municipal.

PÉRIODE DE QUESTIONS

ATTENDU QUE selon le cinquième alinéa de l'*Arrêté numéro 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux*, daté du 4 juillet 2020, si, une réunion, ou une assemblée doit, selon la loi, comprendre une période de questions par le public, il soit possible pour celui-ci de transmettre par écrit des questions à tout moment avant la tenue de la réunion, la séance ou l'assemblée;

ATTENDU QUE les questions portent exclusivement sur les prévisions budgétaires pour l'année 2021;

ATTENDU QUE le Service du greffe de la Ville de Beauharnois a reçu, par l'entremise du formulaire prévu à cet effet sur le site Internet de la Ville de Beauharnois, des questions de deux (2) citoyens, avant la tenue de la séance du conseil;

La période de questions peut être visionnée sur le site Internet de la Ville de Beauharnois sous l'onglet « Vivre – Conseil municipal – Séances du conseil et ordres du jour – Procès-verbaux – Vidéo du 8 décembre 2020 » à partir de la 35^e minute.

7. 2020-12-424

5.

6.

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alain Savard APPUYÉ PAR Madame Linda Toulouse

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

-	QUE la seance soit levee. Il est 19n40.		
		Adoptée.	
Bruno Tremblay, maire			
Crystel Poirier, greffière pa	 r intérim		